

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/295/Add.19
26 juin 2002

(02-3546)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ASSISTANCE TECHNIQUE – RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Communication de l'Afrique du Sud

Addendum

Besoins d'assistance technique:					
	Information	Formation	Infrastructure: (Matérielle et/ou de services)	Préoccupations spécifiques	Autres
Droits, obligations et fonctionnement pratique de l'Accord SPS		Analyse du risque phytosanitaire en ce qui concerne l'importation de végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés			Étude de la possibilité de coordonner l'assistance dans la région de la SADC pour accroître les avantages de la formation et du renforcement des capacités
Sécurité sanitaire des produits alimentaires					
Santé des animaux					
Préservation des végétaux	Information mise à jour sur les prescriptions à l'importation des pays en développement pour les végétaux, les produits végétaux et les autres articles réglementés	Formation à la réalisation d'enquêtes en vue de l'interception et du contrôle des organismes de quarantaine	Assistance pour l'élaboration de mesures phytosanitaires harmonisées et la gestion des risques afin de garantir l'efficacité des services de contrôle et de réglementation dans la région de la SADC		

Besoins d'assistance technique:					
	Information	Formation	Infrastructure: (Matérielle et/ou de services)	Préoccupations spécifiques	Autres
Coordonnées de la personne à contacter	M. Eben Rademeyer, Directeur, Préservation et qualité des végétaux/ Département national de l'agriculture Tél.: +27 9 12 319 6504 Télécopie: +27 9 12 319 6350 Adresse électronique: SecSMPH@nda.agric.za		M. Mike Holtzhausen, Directeur adjoint, Préservation des végétaux Tél: +27 9 12 319 6100 Télécopie: +27 9 12 319 6350 Adresse électronique: MikeH@nda.agric.za		

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

(Ces renseignements peuvent inclure, entre autres choses, une description plus détaillée de l'assistance technique requise, tout renseignement général pertinent sur les raisons de la demande, la possibilité d'adopter une approche régionale pour l'octroi de l'assistance demandée et la possibilité d'une approche coordonnée entre les organisations internationales pertinentes.)

L'industrie sud-africaine des fruits frais est un important secteur d'exportation. L'Afrique du Sud est connue pour son système de certification et d'inspection des exportations, principalement en ce qui concerne la qualité des fruits et légumes frais. Les principales industries d'exportation de fruits frais sont actuellement en conformité avec les prescriptions des pays importateurs et des acheteurs en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Il est toutefois nécessaire de mettre en œuvre des programmes de sécurité sanitaire des produits alimentaires au niveau national, au lieu de se concentrer uniquement sur le secteur d'exportation. Il faut donc renforcer les capacités au sein du gouvernement et dans l'industrie, y compris les petits producteurs. Le Département national envisage aussi d'introduire dans la nouvelle structure une unité chargée de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, dont le personnel devra procéder à des évaluations des risques pour déterminer le niveau de risque microbiologique pour les fruits et les légumes frais, et devra établir des programmes de surveillance des exportations et des ventes locales.

Pour le contrôle des programmes relatifs à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, le personnel d'inspection devrait avoir des compétences dans le domaine du contrôle des bonnes pratiques agricoles, des bonnes pratiques de fabrication et de l'analyse des risques aux points critiques.

En Afrique du Sud, les pauvres consomment principalement des produits à base de céréales. Des industries comme celles du maïs et du blé ont inclus des programmes de surveillance des mycotoxines dans leurs enquêtes annuelles sur la qualité des récoltes. Bien que l'Afrique du Sud ait une législation en matière de classement ainsi qu'une législation sanitaire sur les mycotoxines, il n'existe pas de système de surveillance officiel des mycotoxines ni de système intégré officiel pour réduire le risque de contamination et y faire face. Une assistance serait donc nécessaire pour résoudre ces problèmes.

Une formation à l'évaluation de l'équivalence serait utile pour permettre à l'Afrique du Sud de conclure des accords d'équivalence.
